



Commercialisation des Exportations

La Société de développement économique du Nord de l'Ontario (ONEDC) est heureuse d'annoncer la relance du Programme d'aide à la commercialisation des exportations (PACE), qui a connu un grand succès. En ces temps difficiles et incertains, c'est plus important que jamais d'explorer et de mettre en œuvre de nouvelles approches pour le développement du marché des exportations des entreprises nord-ontariennes. Ce programme vise à soutenir les entreprises qui sont prêtes à faire des ventes en exportation et les associations et organismes sans but lucratif qui s'occupent d'activités de marketing et de vente ailleurs qu'en Ontario.

Dans le cadre du programme Exportations Nord de l'Ontario, le PACE est livré par la Société de développement économique du Nord de l'Ontario (ONEDC) et financé par FedNor avec l'appui de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. Ce programme vise à « forcer les portes » de nouveaux marchés ailleurs qu'en Ontario pour les produits et les services innovateurs des entreprises nord-ontariennes.

Le PACE est maintenant ouvert aux organismes sans but lucratif ayant le mandat de soutenir les entreprises qui sont prêtes à réaliser des exportations.

Si vous songez sérieusement à rehausser le potentiel d'exportation de votre entreprise, ce programme peut vous fournir en temps opportun une aide financière qui vous aidera à solliciter des clients à l'étranger et à l'extérieur de l'Ontario dans un marché mondial de plus en plus complexe, à élargir la portée de vos efforts de commercialisation ailleurs que dans le nord de l'Ontario et à affermir vos sources de revenus chez une clientèle plus étendue géographiquement.



Qui est admissible?

- Les entreprises du secteur privé établies et actives dans le nord de l'Ontario qui exportent actuellement ou qui ont des produits/services exportables ou des capacités vérifiées pour l'exportation.
- Les organismes sans but lucratif qui s'occupent du marketing en exportation et d'activités de vente qui soutiennent le développement des exportations d'entreprises nord-ontariennes du secteur privé.
- Le demandeur doit avoir participé au préalable au Programme de commercialisation stratégique des exportations et doit faire preuve de sa capacité et de sa préparation à participer à des initiatives d'exportation.
- Ventes annuelles de 500 000 \$ (secteur privé)
- Il faut être une entité commerciale enregistrée (au niveau provincial ou fédéral) depuis au moins deux ans.
- Le demandeur doit se conformer pleinement à l'ensemble des lois et des réglementations gouvernementales.
- Le demandeur ne doit pas recevoir d'autres fonds publics visant les activités proposées dans sa demande de subvention.
- L'entreprise peut demander du soutien pour de NOUVEAUX projets de développement des exportations qui peut atteindre :
 - jusqu'à 10 000 \$, ou un maximum de 50 % des coûts admissibles totalisant 49 999 \$ ou moins
 - jusqu'à 20 000 \$, ou un maximum de 40 % des coûts admissibles totalisant entre 50 000 \$ et 99 999 \$
 - jusqu'à 30 000 \$, ou un maximum de 30 % des coûts admissibles totalisant plus de 100 000 \$

Les demandes reçues seront évaluées en tenant compte des résultats que votre entreprise ou organisme prévoit atteindre en raison de ses activités d'exportation. Ces résultats peuvent inclure : générer de nouveaux revenus, créer de nouveaux emplois, faire certifier de nouveaux produits pour le marché ciblé (le cas échéant) et d'autres progrès ou développements mesurables qui pourraient découler des activités proposées.

Le PACE soutient les entreprises ou les organismes offrant des produits ou des services dans ces domaines : exploitation minière, exploitation forestière, manufacture, fabrication, biotechnologie, transport, énergie, économie numérique et plus. Les fonds disponibles sont limités, donc contactez-nous pour vous informer sur le programme et discuter de l'admissibilité de votre entreprise ou de votre organisme sans but lucratif.

Quels coûts liés à la commercialisation des exportations sont admissibles?*

- Activités de commercialisation et de vente liées à des missions commerciales visant les marchés extérieurs;
- Location de stand et coûts liés à une foire commerciale;
- Services de traduction visant à promouvoir vos produits et services dans les marchés ciblés;
- Activités à l'intérieur du marché (guide de foire commerciale, envoi postal, etc.);
- Billet d'avion aller-retour en classe économique pour un maximum de deux employés;
- Repas et hébergement pour un maximum de deux employés et une indemnité quotidienne maximale de 150 \$ par personne;
- Activités liées à une rencontre exploratoire (réunions prévues, préparation d'un profil d'entreprise, etc.);
- Évaluation de produit (pour répondre aux normes de pays étrangers et obtenir l'homologation);
- Documents de promotion et de commercialisation;
- Création de panneaux d'exposition, de pavillons et de stands d'information;
- Étude de marché et information commerciale;
- Transport terrestre
- Élaboration ou amélioration d'un site Web servant au développement des exportations

* D'autres coûts non indiqués ici pourraient être jugés admissibles à la discrétion du comité d'évaluation. Le comité du PAE a l'autorité de déterminer l'admissibilité ou l'inadmissibilité de tous les coûts liés aux activités liées à votre demande.

Envisagez-vous sérieusement de rehausser vos revenus d'exportation?

Quels coûts sont inadmissibles?

- Les dépenses en immobilisations;
- Les dépenses sans rapport direct avec le projet et/ou jugées sans rapport avec la commercialisation des exportations;
- Les frais d'une formation;
- Le kilométrage;
- Les voyages et l'hébergement à l'intérieur des frontières de l'Ontario;
- Les études de faisabilité;
- La préparation de proposition;
- Les boissons alcoolisées;
- Les pourboires;
- Les frais de messagerie électronique, les frais téléphoniques et les autres frais de télécommunication personnelle;
- Les taxes remboursables (la TVH remboursable ne doit pas figurer parmi les dépenses admissibles);
- Les dépenses encourues avant la réception de la demande finale
- Les dépenses liées à des projets réalisés dans le passé (les coûts doivent être ceux des activités visés par la demande et préalablement approuvées par le programme d'aide à l'exportation)

Comment soumettre une demande

Pour demander des renseignements et un formulaire de demande, veuillez contacter :

Jenni Myllynen

Gestionnaire de programme
jenni.myllynen@grandsudbury.ca

Kristen McKee

Coordonnatrice de programme
kristen.mckee@grandsudbury.ca

Les demandes sont évaluées selon le principe premier arrivé, premier servi. Parce que les fonds disponibles sont limités, il n'est pas garanti que toutes les demandes qui répondent aux critères du programme soient acceptées.